

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2025-006

Portant sur la redevance d'occupation du domaine public par Orange

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 08 mars 2025

ETAIENT PRESENTS (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - Mme BILLEGA Nicole - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés :

Mme BILLEGA Nicole est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	9	0	9	9	9	0

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'état du patrimoine total occupant le domaine public routier comptabilisé au 31/12/2024 permettant le calcul de la redevance pour l'occupation du domaine public routier, aérien et sous-terrain et aux servitudes du réseau Orange définissant le barème maximum applicable suivant le décret 2005 – 1676 du 27/12/2005.

Le Conseil Municipal :

1. Approuve le coefficient de France Télécom ;
2. Approuve l'inventaire des réseaux et sollicite dès à présent Orange pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2024 pour un montant de 1 259,34€ (Mille deux cent cinquante-neuf Euros et trente-quatre centimes)

ORANGE		RODP 2025	
	ml ou m ²	coeff	€
Aériennes	18,13	*64,87	1176,14
Souterraines	1,31	*48,65	63,73
Surface	0,6	*32,44	19,46
TOTAL			1259,34

Et en conséquence,

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches budgétaires et comptables pour le recouvrement de ce titre.

Transmis le 14/03/2025

Affiché le 14/03/2025

Le 12/03/2025

**Le Maire,
Evelyne CHABANT**